

InfoMuni

Séance de Municipalité du vendredi 7 septembre 2018

Parmi les points traités par la Municipalité, relevons la décision qui suit :

Deux fleurons du patrimoine montreusien bientôt classés monuments historiques

La Municipalité préavise favorablement les deux démarches de classement engagées par le canton pour l'ancien *Grand Hôtel de Caux* et le *château du Châtelard*. Ces deux édifices et leur environnement bénéficieront ainsi d'une protection accrue. A la clé, la possibilité pour les autorités compétentes d'intervenir en cas d'atteinte à ce patrimoine et, du côté des propriétaires, celle de bénéficier d'éventuelles subventions.

Construit entre 1890 – 1893 par le célèbre architecte Louis Maillard, *le Grand Hôtel de Caux* fait déjà l'objet d'une mesure de protection sous la forme d'une inscription à l'inventaire cantonal des monuments et des sites. Le classement proposé par le canton protégera l'intérieur et l'extérieur de l'ancien bâtiment, ainsi que la parcelle sur laquelle le Grand Hôtel est situé.

Le château du Châtelard est protégé par un arrêté de classement de 1961, qui concerne l'extérieur et les terrains situés immédiatement à côté et au-dessous. La proposition nouvelle étend la mesure à l'ensemble, y compris l'intérieur du château, les aménagements extérieurs, le dégagement paysager, la végétation et les murs de vignes.